

**MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

863

Initiales du maire-suppléant

Initiales du sec.-trés.

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil municipal d'Issoudun, tenue le **5 août** à 19 heures 30 à la salle du conseil située au 268, rue Principale à Issoudun.

Sont présents :	Monsieur René Bergeron	Conseiller no 2
	Monsieur Bertrand Le Grand	Conseiller no 3
	Monsieur Gaston L'Heureux	Conseiller no 4
	Monsieur Fernand Brousseau	Conseiller no 5
	Monsieur Jean-François Messier	Conseiller no 6
Est absent :	Madame Annie Thériault	Mairesse
	Monsieur Marco Julien	Conseiller no 1

ET TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de Monsieur Jean-François Messier, maire suppléant.

Est également présent, Monsieur Mathieu Roy, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité.

6 personnes sont présentes dans la salle.

#### 1. MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire suppléant souhaite la bienvenue à tous.

#### 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

##### RÉSOLUTION 2019-08-422

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2019
4. Rapport des comités de travail
5. Présentation et adoption des comptes payés du mois de juillet 2019

#### Affaires courantes

6. Semaine québécoise de la municipalité – Le Peuple de Lotbinière

#### Administration générale

7. Avis de motion – Règlement d'emprunt pour la réfection de la rue Olivier et de la rue Kirouac
8. Projet de Règlement 2019-07 – Règlement d'emprunt pour la réfection de la rue Olivier et de la rue Kirouac
9. Autorisation de paiement - Formation CIM
10. Autorisation de paiement d'une facture – Prêt pour les installations septiques

#### Aménagement du territoire

11. Recommandations du CCU
  - a. Demande de permis – Gestion Dili inc.
  - b. Demande de permis – Gestion CAGC inc.
  - c. Demande de permis – 259 rue Principale
12. Nomination de M. Mathieu Roy – Responsable de l'émission des permis

#### Travaux publics

13. Demande de prêt de personnel – RIAELC

#### Sécurité publique

#### Loisirs, culture et famille

**MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

864

Initiales du maire-suppléant

Initiales du sec.-trés.

- 14. Divers
- 15. Période de questions
- 16. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 août 2019.

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2019**

**RÉSOLUTION 2019-08-423**

Il est proposé par Monsieur Bertrand Legrand et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2019 avec dispense de lecture.

**4. RAPPORT DES COMITÉS**

Rapport du comité de liaison Motocross : Les membres du comité ont fait une visite sur le site directement pour voir l'état d'avancement des travaux des murs de terre pour couper le son. Si les travaux continuent à ce rythme, ils devraient être complétés pour cet automne. Jusqu'à ce jour, aucune plainte n'a été reçue pour la saison 2019.

**5. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS DE JUILLET 2019**

**RÉSOLUTION 2019-08-424**

ATTENDU QUE le directeur général a déposé et présenté les comptes payés du mois de juillet 2019;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont examiné les comptes payés;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Bertrand Legrand et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter les comptes payés mentionnés se résumant ainsi :

Sous-total des dépenses	77 199,08 \$
Rémunération nette (employés et élus)	32 461,99 \$
<b>Total dépenses</b>	<b>109 661,07 \$</b>

**6. SEMAINE QUÉBÉCOISE DE LA MUNICIPALITÉ – LE PEUPLE DE LOTBINIÈRE**

**RÉSOLUTION 2019-08-425**

ATTENDU QUE le Peuple de Lotbinière propose à la Municipalité de préparer une page publicitaire dans le cadre de la Semaine québécoise de la municipalité se déroulant du 8 au 14 septembre 2019;

ATTENDU QUE le coût d'une page publicitaire en couleur est de 1007\$ et que le coût d'une demi-page couleur est de 566\$;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Gaston L'Heureux et résolu à l'unanimité des membres présents de faire paraître une page publicitaire dans le journal le Peuple de Lotbinière dans le cadre de la Semaine

**MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

865

Initiales du maire-suppléant

Initiales du sec.-trés.

québécoise de la municipalité à la condition qu'il y ait suffisamment de commanditaires pour qu'il n'y ait aucun frais chargé à la Municipalité.

**7. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LA RÉFECTION DE LA RUE OLIVIER ET DE LA RUE KIROUAC**

**AVIS DE MOTION** est par la présente donné par Monsieur Fernand Brousseau, qu'à une prochaine séance du conseil sera adopté un règlement d'emprunt dont le montant reste à déterminer visant à emprunter les sommes nécessaires afin de réaliser la réfection de la rue Olivier et de la rue Kirouac.

**8. PROJET DE RÈGLEMENT 2019-07 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LA RÉFECTION DE LA RUE OLIVIER ET DE LA RUE KIROUAC**

**RÉSOLUTION 2019-08-426**

ATTENDU QUE la municipalité a mandaté la MRC de Lotbinière pour la production d'un devis technique dans le but de réaliser la réfection de la rue Olivier (résolution 2019-02-315);

ATTENDU QUE la municipalité entend réaliser la réfection de la rue Kirouac (résolution 2019-05-371);

ATTENDU QUE ces travaux sont de grande envergure et qu'il est prévu qu'ils soient financés par un emprunt municipal;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal le 5 août 2019 et qu'il a été aussi procédé à la présentation du présent règlement à la même occasion;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Monsieur Bertrand Legrand et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le projet de règlement 2019-07 et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit:

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2**

Le conseil est autorisé à réaliser la réfection de la rue Olivier et de la rue Kirouac selon les plans et devis en cours de préparation par le service d'ingénierie de la MRC de Lotbinière, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert des estimations détaillées préparées par M. Samuel Chouinard et vérifiées par M. Stéphane Bergeron en date du 27 mai 2019 (rue Olivier) et du 28 juin 2019 (rue Kirouac), lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B » et l'estimation détaillée des frais totaux du projet (rue Olivier et Kirouac en commun) préparée par la Municipalité laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « C ».

**ARTICLE 3**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 900 000\$ pour les fins du présent règlement.

**ARTICLE 4**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 900 000\$ sur une période de 15 ans.

**ARTICLE 5**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet

**MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

866

Initiales du maire-suppléant  _____
Initiales du sec.-trés.

excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

**ARTICLE 6**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement. Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

**ARTICLE 7**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun le 5 août 2019.

\_\_\_\_\_  
Jean-François Messier  
Maire suppléant

\_\_\_\_\_  
Mathieu Roy  
DG, secrétaire-trésorier

**9. AUTORISATION DE PAIEMENT – FORMATION CIM**

**RÉSOLUTION 2019-08-427**

ATTENDU QUE la Municipalité possède le logiciel comptable CIM pour ses opérations financières et comptables;

ATTENDU QUE M. Mathieu Roy et Mme Michèle Nolet ont récemment été embauchés et que tous deux doivent être formés pour travailler adéquatement avec le logiciel et mener à bien les activités courantes de la Municipalité;

ATTENDU QUE le montant de 1402,70\$ (taxes incluses) prévoit une formation au bureau municipal pour une durée maximale de deux jours (14 heures) et que toute heure non utilisée sera créditée;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Gaston L'Heureux et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général à payer cette facture et à participer à la formation avec Mme Michèle Nolet durant les heures régulières de travail.

**10. AUTORISATION DE PAIEMENT D'UNE FACTURE – PRÊT POUR LES INSTALLATIONS SEPTIQUES**

**RÉSOLUTION 2019-08-428**

ATTENDU QUE le propriétaire du 117 5<sup>e</sup> rang est inscrit au programme municipal de prêt pour la mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE ce dernier a procédé aux travaux conformément aux dispositions de la réglementation et qu'il a présenté une facture de 11 267,55\$ à la Municipalité;

**MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

867

Initiales du maire-suppléant

Initiales du sec.-trés.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents d'émettre un chèque au propriétaire du 117 5<sup>e</sup> rang et à l'entrepreneur des travaux exécutés à cette propriété au montant de 11 267,55\$ et de procéder à l'enregistrement du prêt à son compte de taxes.

**11. RECOMMANDATIONS DU CCU**

**RÉSOLUTION 2019-08-429**

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a déposé son compte rendu au conseil;

ATTENDU QU'une demande de permis a été déposée par Gestion Dili inc. pour la propriété au 190 rue Olivier visant la construction d'un bâtiment principal de nature industrielle et que cette demande est visée par le Règlement 08-2008 sur le PIIA;

ATTENDU QU'une demande de permis a été déposée par Gestion CAGF inc. pour la propriété au 210 rue Talbot visant la construction d'un bâtiment principal de nature commerciale et que cette demande est visée par le Règlement 08-2008 sur le PIIA;

ATTENDU QU'une demande de permis a été déposée par M. Thierry Auber et Mme Chantal Garneau, propriétaire du 259 rue Principale pour l'aménagement d'une terrasse en bois de 5 pieds X 7 pieds à l'arrière du bâtiment principal et que cette demande est visée par le Règlement 08-2008 sur le PIIA;

ATTENDU QUE les membres du CCU ont fait l'analyse détaillée des dossiers;

ATTENDU QUE les membres du CCU recommandent unanimement au conseil d'accepter :

- La demande de permis déposée par Gestion Dili inc. tel que présentée à condition que l'accès au terrain respecte la disposition réglementaire pour une largeur maximale de 15 mètres;
- La demande de permis déposée par Gestion CAGF inc. tel que présentée;
- La demande de permis déposée par M. Thierry Auber et Mme Chantal Garneau tel que présentée.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Fernand Brousseau et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter les recommandations du CCU.

**12. RESPONSABLE DE L'ÉMISSION DES PERMIS**

**RÉSOLUTION 2019-08-430**

ATTENDU QUE la Municipalité fait appel au service de Groupe DDM, firme spécialisée en urbanisme, pour l'émission des permis (résolution 2019-05-369);

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à l'embauche de M. Mathieu Roy, pour pourvoir au poste de directeur général et secrétaire-trésorier le 8 juillet 2019;

ATTENDU QUE M. Mathieu Roy possède une formation en urbanisme et aménagement du territoire et une expérience appréciable dans le domaine pour répondre aux besoins du service des permis et de l'urbanisme;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer M. Mathieu Roy responsable de l'émission des permis et par le fait même de mettre fin au service offert par le Groupe DDM.

**MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

868

Initiales du maire-suppléant

Initiales du sec.-trés.

**13. DEMANDE DE PRÊT PERSONNEL – RIAELC**

**RÉSOLUTION 2019-08-431**

ATTENDU QUE la Municipalité a entrepris de former l'inspecteur municipal afin qu'il puisse opérer adéquatement la station de traitement des eaux usées ainsi que la station de pompage et faire les relevés nécessaires aux obligations gouvernementales;

ATTENDU QUE pour compléter l'apprentissage théorique, il serait appréciable de bénéficier d'enseignements pratiques pour réaliser adéquatement les actions nécessaires;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale d'aqueduc et d'égout de Lotbinière-Centre (RIAELC) opère des installations et équipements de nature similaire à Laurier-Station et Saint-Flavien;

ATTENDU QUE la Municipalité est intéressée par la possibilité de bénéficier des connaissances acquises par le personnel en poste à la RIAELC

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Fernand Brousseau et résolu à l'unanimité des membres présents de faire une demande officielle à la RIAELC pour la possibilité de faire un prêt de personnel et de préciser le tarif applicable.

**14. DIVERS**

Un citoyen présent dans la salle demande au Conseil d'installer une affiche de stationnement interdit à la rue des Mélèzes dû à une situation vécue.

**15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions a été tenue.

**16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**RÉSOLUTION 2019-08-432**

Il est proposé par Monsieur Gaston L'Heureux et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 20h22.

Je, Jean-François Messier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Je, Mathieu Roy, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a une disponibilité dans les fonds généraux de la municipalité.

\_\_\_\_\_  
Jean-François Messier  
Maire suppléant

\_\_\_\_\_  
Mathieu Roy  
Directeur général et secrétaire-trésorier